

# La commune de Chalais crée une SA du tourisme

*Le Nouvelliste, 30.01.2019, Florent Bagnoud*

Surfant sur l'effet Magic Pass et l'arrivée à Vercorin de la résidence Swisspeak, la commune de Chalais redéfinit les grandes lignes de sa politique touristique.

C'est ce que l'on pourrait appeler un boom touristique. En l'espace d'une année, Vercorin a vu le nombre de ses nuitées littéralement exploser, passant de 38 000 en 2016/2017 à près de 58 000 la saison suivante. Un chiffre qui rappelle la fréquentation que connaissait la station au début des années 2010 et que les autorités expliquent par la combinaison de deux éléments : l'introduction du Magic Pass et l'arrivée de la résidence hôtelière Swisspeak en 2017. «Du coup, et afin d'accueillir cette manne touristique toujours plus importante, nous entendons remettre notre politique touristique au goût du jour», annonce le président de l'exécutif chalaisard, Alain Perruchoud.

## Tous les acteurs sous un même toit

Au niveau de la gouvernance tout d'abord, une société anonyme (SA) du tourisme sera mise sur pied dans le courant de l'année. Elle réunira sous un même toit la commune de Chalais, la société de développement, les remontées mécaniques de Télévercorin, l'office du tourisme, la résidence Swisspeak et les différents autres acteurs touristiques de la station. «Toutes les entreprises qui vivent du tourisme pourront devenir actionnaires de cette SA», poursuit Alain Perruchoud.

Dotée d'un capital-actions de 100'000 francs, la nouvelle entité sera chargée de piloter l'animation, l'accueil et l'information en station, mais également de développer de nouveaux produits. Autant de tâches qui, jusqu'à présent, étaient gérées par chaque acteur de manière indépendante. La création d'une SA du tourisme n'est pas une première dans la région. En janvier 2018, une entité similaire à celle de Vercorin voyait le jour dans le val d'Anniviers. Une année plus tard, les premiers retours sont positifs. A entendre Michael Moret, directeur d'Anniviers Tourisme, la collaboration entre les acteurs impliqués a été simplifiée. «Mais il n'en reste pas moins que la mise en place d'une telle structure demande un important travail administratif. Sans parler des 100'000 francs à récolter.»

## Vers une taxe de séjour forfaitaire

Le second enjeu de la nouvelle politique touristique chalaisarde a trait à l'introduction, dès janvier 2020, d'une taxe de séjour forfaitaire. Si les tarifs n'ont pas encore été définis, ils devraient permettre d'amener quelques centaines de milliers de francs supplémentaires dans les caisses publiques. De quoi permettre à l'exécutif d'investir dans plusieurs projets liés au tourisme. «Certains chemins pédestres seront réaménagés. Nous avons également la volonté de créer des sentiers de VTT et de remettre à neuf la zone de loisirs du Creux-du-Lavioz», détaille Martine Perruchoud Hofstädter, conseillère communale chargée du tourisme.

Mais cette nouvelle taxe de séjour ne risque-t-elle pas de provoquer la levée de boucliers des propriétaires de résidences secondaires de la commune ? Alain Perruchoud concède qu'il s'agira d'une charge supplémentaire. «Les projets visant à développer l'activité touristique de notre commune ne peuvent pas entièrement être assumés par les citoyens», explique le président. «Les propriétaires de résidences secondaires ont aussi intérêt à y participer. Car en maintenant l'attractivité d'une région, on maintient la valeur d'un bien.»